



Mairie de COSSÉ-LE-VIVIEN

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

9 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le neuf janvier à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis à la maison de communauté de Cossé-le-Vivien, sous la présidence de M. LANGOUËT Christophe, Maire.

NOM – Prénom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
M. LANGOUËT Christophe, maire	X			
M. VEILLARD Roland, adjoint	X			
Mme DAVID Gisèle, adjointe	X			
M. FOUCHER Hervé, adjoint	X			
Mme MANCEAU Laurence, adjointe	X			
M. BARRAIS Joël, adjoint		X		Mme DAVID Gisèle
Mme GAUTIER Maryvonne, adjointe		X		M. VEILLARD Roland
Mme BARET Nathalie	X			
Mme BARRAIS Anne-Marie		X		Mme BARET Nathalie
Mme BÉZIER Florence	X			
M. BOITEUX Yves-Éric	X			
M. BONZAMI Jean-Luc	X			
M BOURDAIS Patrice	X			
Mme DION Annaïck	X			
M DOREAU Jean Sébastien	X			
Mme GARANGER Marie-Françoise	X			
M. GUILMEAU Nicolas		X		M. DOREAU Jean Sébastien
M. HAMON Guénaël	X			
M. LUTELLIER Raymond	X			
M PIVÈNE Pascal	X			
Mme POILPRÉ Stéphanie		X		
Mme ROUSSELET Véronique	X			
Mme TOUPLIN Bénédicte	X			
TOTAL	18	5		
Date de convocation : 03/01/2020 / Secrétaire de séance : Mme GARANGER Marie-Françoise				
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23 / Nombre de votants : 22				

M. VEILLARD ouvre la séance et adresse les vœux du Conseil Municipal au maire. Il remercie également l'ensemble du Conseil Municipal à la fin d'un mandat riche en travaux et en réalisations : salle du FCC, réaménagement du Centre-bourg... Il souhaite à M. le Maire une année 2020 faite de réussites dans ses projets.

M. LANGOUËT présente à son tour ses vœux aux membres du Conseil municipal. Il s'agit des derniers vœux du mandat. **M. LANGOUËT** souligne l'importance du travail accompli par l'équipe municipale et remercie chacun des membres. C'est la somme des différences qui fait la réussite d'une équipe et permet d'affiner les projets pour les mettre en œuvre. L'équipe peut être fière des réalisations. Il remercie à nouveau chaleureusement les membres du conseil municipal et leur souhaite une belle et heureuse année 2020.

M. LANGOUËT propose de désigner **Mme Marie-Françoise GARANGER** secrétaire de séance, fonction qu'elle accepte. L'accord lui est donné à l'unanimité.

M. LANGOUËT propose de retirer de l'ordre du jour les délibérations suivantes après concertation avec la trésorerie :

- Budget du lotissement de l'Érable : Décision modificative n°1
- Budget du lotissement de Neuville : Décision Modificative n°1

Il propose d'ajouter le point d'information suivant :

- Synthèse du Conseil Municipal des jeunes du 14 décembre 2019

Le conseil Municipal accepte ces modifications à l'unanimité.

M. LANGOUËT demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 5 décembre 2019.

M. DOREAU fait part d'une observation de **M. GUILMEAU** qui souhaite que soit ajoutée au PV de la dernière séance son intervention dans le point n° 4 du compte-rendu de la commission culture : « **M. GUILMEAU** interroge sur l'opportunité de réaliser un investissement de près de 85 000 € pour l'orgue de l'église. »

M. DOREAU souhaite également compléter son intervention concernant le redéploiement du reste à charge du musée en précisant que : « cette somme pourrait être allouée d'une façon générale au budget culture mais pas uniquement sur la fête de la musique. »

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité en intégrant ces deux interventions.

I - AFFAIRES GENERALES - PERSONNEL COMMUNAL

Délégation du conseil municipal au Maire – compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. LANGOUËT rappelle que la délibération du 3 avril 2014 l'autorise à prendre des décisions par délégation du conseil municipal. En vertu de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales, il doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

- **Délivrance et reprise des concessions de cimetière (8°, art. L2122-22, CGCT)**

Numéro d'enregistrement	Cimetière	Nom du concessionnaire	Concession	Date
897	Ancien cimetière	ROBERT Bernadette	Renouvellement	05 novembre 2019
898	Mont-Carmel	GOURREL Jean-Pierre	Nouvelle	05 novembre 2019
899	Ancien cimetière	LOYANT Benoît	Renouvellement	16 novembre 2019
900	Ancien cimetière	THÉARD Chantal	Nouvelle	17 novembre 2019
901	Ancien cimetière	ROULIN Maurice	Nouvelle	17 novembre 2019
902	Ancien cimetière	MARTIN Michel	Renouvellement	18 novembre 2019
903	Ancien cimetière	BÉZIER René	Renouvellement	19 novembre 2019
904	Mont-Carmel	COUËFFÉ Monique	Nouvelle	20 novembre 2019

905	Ancien cimetière	ANET André	Renouvellement	02 décembre 2019
906	Mont-Carmel	BATARD Jacques	Nouvelle	08 janvier 2020

- **Droit de préemption urbain** (alinéa 15, art. L2122-22, CGCT)

Numéro d'enregistrement	Propriétaires	Adresse du bien	Désignation du bien	Surface
2019-49	LORICHON Henriette	6 rue de l'Oriette	AM n°16	1 126 m ²
2019-50	CRUARD David et Noémie	19 rue des Coquelicots	AN n°0273	414 m ²
2019-51	Consorts BUTTIER Daniel	23 rue de la République	AS n°71	131 m ²
2019-52	SCI ARALIAN	22 rue de la Perception	AM n°0141	490 m ²
2019-53	GIRET Alexis – BAGLIN Fabienne	7 rue des Trois Marchands	AS n°0116	96 m ²
		9 rue des Trois Marchands	AS n°0117	69 m ²
		10 rue Saint-Jacques	AS n°115	160 m ²

Le droit de préemption urbain n'a pas été exercé sur ces biens.

M. LANGOUËT rappelle que les opportunités de préemption sont étudiées en réunion de maire-adjoints.

Le conseil municipal,

- ▶ **PREND ACTE** de ces informations.

IV – AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRE

Mme MANCEAU, adjointe, présente la synthèse du Conseil Municipal des jeunes du 14 décembre 2019 :

1- ACCUEIL DES ELUS

Tour de table

2- PRESENTATION DES ACTIONS DU CMJ EN 2019

Les élus des mandats de 2018 et 2019 prennent librement la parole pour expliquer et échanger sur les actions du CMJ.

1- Commission « concours de chats »

Les jeunes élus expliquent le projet concernant ce concours ouvert du 1er au 31 décembre 2019 : Naissance du projet, élaboration du règlement, organisation du concours avec jury et remise des prix...

Rappel des dates :

Réunion des jeunes élus le 11 janvier 2019 de 10h à 11h30 à la maison des jeunes rue St Jacques à Cossé le Vivien pour définir la grille et les critères puis procéder à l'élection des 4 plus beaux chats. Le 18 janvier à 11h30 salle de la communauté place Tussenhausen pour la remise des prix.

2 - Commission jeux et aménagements

L'aménagement de jeux pour les enfants et les jeunes dans le parc municipal. Ce projet a été travaillé sur 3 années avec le concours de la commission cadre de vie et les services techniques de la commune.

3- Commission « sécurité »

Les propositions d'aménagements envisagés ne sont pas toutes réalisées à ce jour. La rencontre de Yoann Pierrot directeur des services techniques en juillet 2019 a permis de comprendre les difficultés et les contraintes pour certaines demandes.

Par contre quelques réalisations sont en cours ou seront effectuées par les agents des services techniques :

- Des passages piétons rue des Chênes et rue des Sorbiers
- Un éclairage près des écoles ou des lieux fréquentés par les enfants

4- Commission Nettoie ta ville

Les jeunes de la commission ont travaillé sur l'organisation et la communication de cet évènement qui perdure depuis 2015. Le foyer des jeunes de Cossé le Vivien a apporté son concours pour la communication cette année (affiches et réseaux sociaux).

La présence d'une vingtaine de jeunes du Foyer lors de la matinée était très appréciable. L'intervention d'un agent en charge de l'environnement de la CCPC au départ de la matinée a permis une meilleure compréhension du tri des déchets.

3- PROPOSITIONS DE PROJETS DES NOUVEAUX ELUS

- Remettre des panneaux place du marché pour le sens de circulation
- Faire 2 fois un Nettoie ta ville dans l'année
- Installer un skate parc, un circuit de bosses pour vélo, un terrain pour faire du roller
- Installer des appareils de fitness dans le parc (déjà en réflexion avec la commission cadre de vie mais ce n'est pas un projet prioritaire).
- Faire une piscine municipale : il est expliqué que la CCPC a réalisé la nouvelle piscine Odysée sur le territoire et que le budget d'un tel équipement (8 000 000 d'euros) dépasse grandement celui d'une commune comme la nôtre.
- Renforcer les barrières de bois près des jeux du parc
- Installer des Bacs de tri dans le parc
- Aménager des pistes cyclables
- Refaire les routes, le parking de l'Oriette
- Aménager des feux tricolores au bas de la route de Quelaines pour faciliter la circulation aux heures scolaires
- Sécuriser le croisement de la rue St Exupéry / de l'Oriette /de la Perception
- Créer un potager partagé dans le parc (L'accueil de Loisir travaille ce projet actuellement)
- Créer un espace pour les chiens
- Disposer un frigo solidaire
- Créer une ferme près du bâtiment de communauté
- Créer des espaces avec animaux dans le parc

- Installer des nichoirs à oiseaux
- Rendre visite et faire des animations à la maison de retraite
- Faire des rencontres avec d'autres CMJ (niveau intercommunal et/ou européen)
- Faire des actions à but humanitaire.

4- PRESENTATION DU PROJET SOLIDAIRE PROPOSE PAR LA CAISSE DU CREDIT MUTUEL

Mesdames Boisard et Barrais élus de la Caisse du Crédit Mutuel de Cossé le Vivien expliquent l'action menée par le CREDIT MUTUEL Maine-Anjou et Basse-Normandie dont but est de soutenir 8 enfants handicapés dont 2 de notre département en récoltant des fonds. Les jeunes peuvent participer en réalisant un dessin à déposer à l'agence du CM. Un dessin permet de verser 1 euro pour le projet.

Invitation pour la matinée du 18 janvier à la caserne des pompiers où le Crédit Mutuel propose à 10 heures des animations, la présentation du défi solidaire et une photo prise à 12h en partenariat avec le SDIS.

Rappel des dates :

11 janvier 2020 réunion du CMJ pour le concours de chats à la Maison des Jeunes

17 janvier cérémonie des vœux à la salle du FCC à 19h

18 janvier à 11h30 salle de la communauté pour la remise des prix du concours

La séance se termine par le pot de convivialité avec les parents, les jeunes élus nouveaux et anciens et les partenaires.

Le conseil municipal,

- ▶ **PREND ACTE** de ces informations.

V - URBANISME

2020-01-01

Rapport d'activité 2018 de Territoire d'Energie Mayenne

M. FOUCHER, adjoint, présente le rapport d'activité 2018 de Territoire d'Energie Mayenne. Il est notamment rappelé les missions de Territoires d'Energie Mayenne :

→ Propriétaire des 15 000 km de réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz, Territoire d'énergie Mayenne réalise pour le compte des communes mayennaises, les travaux d'électrification (effacement, extension, renforcement et sécurisation d'ouvrages principalement en zones rurales) indispensables pour garantir la desserte et la qualité de l'énergie.

→ Par ailleurs, Territoire d'énergie Mayenne exerce, conformément à ses statuts, des compétences optionnelles, pour le compte des communes, relatives à l'éclairage public, à l'installation de panneaux photovoltaïques, aux infrastructures de communications électroniques, au système d'information géographique, aux groupements d'achats d'énergie, aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques...

M. VEILLARD rappelle qu'il siège actuellement au sein du syndicat au titre des communes urbaines.

Il rappelle également que c'est le comité des choix de TEM qui décide les projets à réaliser dans l'année suite aux demandes des communes. Les travaux d'enfouissements de réseaux représentent une enveloppe annuelle de 1,5 millions d'euros pour les communes urbaines et le même montant pour les communes rurales.

M. FOUCHER précise que la commune a investi 447 000 € pour 2018 sur divers travaux d'effacements de réseaux.

M. DOREAU fait remarquer que suite aux travaux de la place du Champ de Foire, les marches réalisées devant la mairie verdissent très rapidement.

M. LANGOUËT indique que les conditions climatiques n'ont pas aidé avec une période humide et longue. Cependant, les services techniques sont intervenus pour procéder à un nettoyage.

M. BOITEUX fait part d'importants soucis d'évacuation de l'eau en cas de fortes intempéries à la sortie de la place Tussenhausen.

M. FOUCHER indique qu'il sera nécessaire de faire intervenir une entreprise pour inspecter et nettoyer les canalisations.

Le conseil municipal,

- ▶ **PREND ACTE** de ces informations.

VI - SPORT - VIE ASSOCIATIVE - JEUNESSE

Compte-rendu de la commission Sport - Vie Associative - Jeunesse du 8 janvier 2020

M. LANGOUËT présente le compte-rendu de la commission Sport - Vie Associative - Jeunesse du 8 janvier 2020 :

1- Choix de l'architecte pour la construction du boulodrome

La commission propose de retenir le cabinet BOUILLY-NICOUX pour un montant de 15 763.44 € sur un montant de travaux estimé à 203 423.44 € HT.

Descriptif du projet :

- 500 m² au sol avec 10 pistes
- Coursive en enrobé
- Toiture bac acier + traitement anti-condensation.

M. LUTELLIER fait remarquer qu'un bac isolé est plus intéressant. A voir en option dans le cadre du marché.

- Fermeture 2 cotés en tôle

M. LUTELLIER indique qu'il est important de faire attention aux vents dominants sur le bardage.

M. BOITEUX demande si le boulodrome sera ouvert à tous les habitants ou réservé aux licenciés.

M. LANGOUËT indique que la volonté n'est pas de le fermer totalement. Cependant, il explique qu'à Châteaubourg, la municipalité a été obligée de fermer son boulodrome en raison de dégradations et d'occupations intempestives.

- Espaces translucides murs et toit
- Sanitaires accessibles avec lavabo
- Un espace convivial de 15 à 20 m²
- Eclairage des pistes 200 lux
- Tour de piste en madrier
- Définir la qualité du terrain stabilisé des pistes
- Arrivée d'eau pour arrosage

Un rendez-vous sera fixé avec M. BOUILLY pour finaliser le positionnement du bâtiment. Une rencontre avec l'association Cossé-Pétanque pour présenter l'avancée du projet est également à prévoir. Faire une demande à ENEDIS pour l'enfouissement de la ligne électrique.

Mme TOUPLIN demande la date de réalisation de l'équipement.

M. LANGOUËT indique que les travaux seront lancés cette année.

Mme BARET interroge sur les nuisances éventuelles liées à la proximité de cet équipement par rapport aux futures habitations qui viendront s'implanter.

M. LANGOUËT indique qu'il n'y aura pas plus de nuisances que celles qui seraient liées à la proximité du collège ou des terrains de football. Il n'y aura de pas nuisances particulières.

M. FOUCHER rappelle qu'il existe une forte demande sur ce secteur. Par ailleurs, 6 réservations ont été enregistrées sur le lotissement de Neuville.

M. LANGOUËT sollicite un accord de principe sur ce projet.

Le conseil municipal,

- ▶ **PREND ACTE** de ces informations.
- ▶ **VALIDE** à l'unanimité le projet présenté

2020-01-02

Mise en vente des anciens gradins de la Salle du FCC

M. LANGOUËT, rappelle que la commune a proposé de vendre les gradins de l'ancienne salle du FCC à la Communauté de Communes du Pays de Craon au prix de 4 000 €. Ces gradins avaient été acquis par la commune en 1998 au prix de 256 000 F. La communauté de Communes ayant décliné l'offre, il est proposé au Conseil Municipal de mettre en vente ces gradins. Il est rappelé que ces gradins seront vendus en l'état et que l'acquéreur prendra à sa charge les frais éventuels.

Mme TOUPLIN demande s'il est prévu de vendre également le parquet de l'ancienne salle du FCC. Il serait dommage de le vendre. La commune pourrait étudier une manière de le réutiliser.

M. LANGOUËT indique qu'aucun prix de vente n'a été fixé concernant le parquet. Le parquet pourrait peut-être être réutilisé dans le cadre du projet du boudrome.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ▶ **AUTORISE** M. le Maire à vendre les gradins de l'ancienne salle du FCC
- ▶ **CHARGE** M. le Maire de conduire les négociations portant sur le prix de vente.
- ▶ **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

VII - FINANCES - BATIMENT

Budget 2019 : information de dépenses imprévues en vertu de l'article 2322-2 du CGCT

M. VEILLARD, adjoint, explique qu'un virement de crédits a été nécessaire sur l'exercice 2019 pour permettre l'engagement de l'ensemble des dépenses de l'opération n°386 « Aménagement des locaux de la mairie ». 5 000 € de dépenses imprévues ont été affectés à cette opération.

BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT			
Opération / Chapitre	Compte / Détail	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
VIREMENT DE CREDITS N° 1			
020 – Dépenses imprévues	020 / Dépenses imprévues	- 5 000 €	
386 Mairie – Aménagement des locaux / 21 – Immo. corporelles	2135 / Travaux mairie	+ 5 000 €	
TOTAL VIREMENT DE CRÉDITS N°1		0 €	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		6 317 651,52 €	6 317 651,52 €

Le conseil municipal,

- ▶ **PREND ACTE** de ces informations.

2020-01-03

Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'aménagement de la Plaine Sportive

M. LANGOUËT explique que la commune souhaite déposer un dossier de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'aménagement de la plaine sportive de l'Oriette. Ce projet comprend notamment la rénovation et la construction de nouveaux vestiaires de football auxquels pourrait s'adjoindre un club-house, l'aménagement d'un terrain de football synthétique, des travaux de mise aux normes du terrain d'honneur et la rénovation complète de la piste d'athlétisme. Le montant total de cette opération s'élève à 2 200 000 € HT. Les diverses réalisations s'échelonnent sur la période 2020-2022 en commençant par les vestiaires de football.

Cette opération d'envergure répond à des objectifs majeurs :

- La réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants, et en l'occurrence par l'accroissement du nombre de licenciés de l'USMC.
- Elle s'inscrit dans la transition énergétique et la rénovation thermique avec la rénovation des vestiaires notamment.

Le Plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

Plan de financement prévisionnel			
Dépenses		Recettes	
Total maîtrise d'œuvre	190 000 €	DETR 2020	112 500 €
Vestiaires de football	350 000 €	Conseil départemental	150 000 €
Club-house	80 000 €	DSIL	1 000 000 €
Terrain synthétique	750 000 €		
Piste d'athlétisme	630 000 €		
Terrain d'honneur	200 000 €	Autofinancement	937 500 €
Total HT	2 200 000 €	Total HT	2 200 000 €

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ▶ **VALIDE** le projet présenté.
- ▶ **SOLLICITE** une subvention au titre de la DSIL
- ▶ **AUTORISE M. le Maire** ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier et à solliciter tout autre financement.

2020-01-04

Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans le cadre du contrat de ruralité pour l'aménagement d'un espace de vie sociale

M. LANGOUËT rappelle le projet de transformation des anciens services techniques en maison des associations et espace de vie sociale. La création d'une Maison de la vie sociale et des associations permettra à l'AMAC (Association Mouillotins Animation Culture) de créer un centre pour développer son espace de vie sociale (EVS), mieux faire connaître ses actions et offrir de nouveaux services à la population de Cossé et des environs, dans un objectif de renforcement de la cohésion sociale.

Ce projet peut faire l'objet d'un financement dans le cadre de la part contrat de ruralité de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Le Plan de financement s'établit ainsi :

Plan de financement prévisionnel			
Dépenses		Recettes	
Maitrise d'œuvre / études	25 000 €	CAF	100 000 €
Travaux	300 000 €	FSIL contrat de ruralité	18 000 €
		Autofinancement	207 000 €
Total HT	325 000 €	Total HT	325 000 €

M. DOREAU demande comment sera géré cet équipement et s'il est essentiellement pensé pour l'AMAC.

M. LANGOUËT répond que le projet peut comporter 2 à 3 bureaux pour d'autres associations. Une réflexion pourrait également s'engager pour faire de cet espace un tiers-lieu en journée lorsque les locaux ne sont pas occupés par les associations.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ▶ **VALIDE** le projet présenté.
- ▶ **SOLLICITE** une subvention au titre de la DSIL pour la part contrat de ruralité
- ▶ **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier et à solliciter tout autre financement.

2020-01-05

Délibération autorisant M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif

M. VEILLARD, adjoint, rappelle que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes :

- ➔ Commande enseigne salle Saint-Exupéry : 636 € TTC
- ➔ Requalification et sécurisation du collège, contrat maîtrise d'œuvre avec le cabinet Plaine-Etude : 14 332.50 € HT
- ➔ Requalification et sécurisation de la rue de l'Huilerie, contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Plaine-Etude : 17 842.50 € HT
- ➔ Construction d'un boulodrome, contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet BOUILLY-NICOUX pour 15 763.44 €.

Mme BEZIER demande pourquoi le dossier de la rue de l'Huilerie est divisé en deux parties concernant la maîtrise d'œuvre.

M. LANGOUËT rappelle qu'il a décidé de distinguer deux phases dans le traitement de ce dossier afin de déposer deux dossiers à la DETR.

VU le code général des collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ▶ **AUTORISE** M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement mentionnées avant le vote du BP 2020.

2020-01-06

Comité de jumelage : participation de la commune pour la réception de jeunes allemands

M. VEILLARD, adjoint, rappelle que la commune participait financièrement à la réception de jeunes allemands dans le cadre du comité de jumelage. 26 jeunes ont été reçus en 2019. Afin de clarifier les modalités de cette participation pour l'année 2019 et suivantes, il est proposé au conseil municipal qu'elle soit fixée à hauteur de 20 € par jeune accueilli.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ▶ **DECIDE** d'attribuer une subvention au comité de jumelage à hauteur de 20 € par jeune allemand accueilli dans la commune.
- ▶ **DIT** que ce montant sera imputé au compte 6574 de la section de fonctionnement.

VIII - AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Présentation des plans des équipements intercommunaux en construction ou en projet sur la commune

M. LANGOUËT présente les plans des bâtiments communautaires en projet ou en cours de construction sur la commune :

→ **Crèche et bibliothèque**

M. LANGOUËT indique que 10 places seront disponibles en crèche à Cossé-le-Vivien et le même nombre de places sera disponible à Renazé.

Mme TOUPLIN présente l'idée de nouer un partenariat avec des entreprises pour réserver des places et favoriser les actifs.

→ **Epicierie sociale** gérée par la communauté de communes dans une partie des anciens locaux des services techniques de la commune. Il sera également nécessaire de prévoir un espace pour l'association Soi Ici Bio.

→ **Maison de santé** : les travaux sont en cours

Le conseil municipal,

- ▶ **PREND ACTE** de ces informations.

Mme Marie-Françoise GARANGER

Secrétaire de séance

L'ordre du jour étant épuisé, **M. LANGOUËT** clôt la séance à 22h15.

M. LANGOUËT Christophe, Maire	Mme DAVID Gisèle Adjointe	Mme GAUTIER Maryvonne, Adjointe ABSENT Pouvoir à M. VEILLARD Roland
Mme MANCEAU Laurence, Adjointe	M. BARRAIS Joël, Adjoint ABSENT Pouvoir à Mme DAVID Gisèle	M. FOUCHER Hervé, Adjoint
M. VEILLARD Roland, Adjoint	Mme BARET Nathalie	Mme BARRAIS Anne-Marie ABSENT Pouvoir à Mme BARET Nathalie
Mme BÉZIER Florence	Mme DION Annaïck	Mme GARANGER Marie-Françoise SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Mme POILPRÉ Stéphanie ABSENT	Mme ROUSSELET Véronique	Mme TOUPLIN Bénédicte
M. BOITEUX Yves-Éric	M. BONZAMI Jean-Luc	M. BOURDAIS Patrice
M. DOREAU Jean-Sébastien	M. GUILMEAU Nicolas ABSENT Pouvoir à M. DOREAU Jean- Sébastien	M. HAMON Guénaël
M. LUTÉLLIER Raymond	M. PIVÈNE Pascal	